

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept novembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (64) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Jany BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Freddy ENOND, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU
Sophie BESNARD par Jany BOISSONNOT, Jean-Baptiste FORTIN par Freddy ENOND, suppléants

Pouvoirs (5) : Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Bérangère BAZANTAY À Marie JARRY, Julie COUTOIS À Serge BOUJU, Jean-François MOREAU À Anne-Marie BARBIER

Absents (11) : Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 01-11-2023

Secrétaire de séance : Madame Cécile VRIGNAUD

FINANCES

Budget Principal CA2B : Approbation du rapport de CLECT et révision des Attributions de Compensation

Annexe : rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
Annexe : tableau révision des attributions de compensation

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 18/10/2022

Il est proposé le retour des transferts de charges pour les bibliothèques qui ne seront plus d'intérêt communautaire au 1er janvier 2024, à savoir :

- Bressuire / Beaulieu sous Bressuire
- Bressuire / Terves
- Bressuire / Saint- Sauveur
- Mauléon / la Chapelle Largeau
- Mauléon / Moulins
- Mauléon / Saint Aubin de Baubigné
- Mauléon / Le Temple
- La Petite Boissière
- Le Pin
- Combrand
- La Forêt sur Sèvre

Le principe retenu dans le rapport de CLECT du 18/10/2022 pour les charges à restituer est le suivant :

- Moyenne des charges bâtementaires constatée sur les exercices 2020-2021-2022
- Moyenne des recettes constatées sur les exercices 2020-2021-2022
- Charges de renouvellement constatées lors du transfert de charges initial
- Charges de personnel estimées pour l'année 2023

Communes	Coût de renouvellement en investissement (A)	Moyenne des charges bâtementaires 2020-2021-2022 (B)	Coûts charges de personnel 2023 (C)	Montant à restituer aux communes (D=A+B+C)
BRESSUIRE/ Beaulieu sous Bressuire	128,61 €	559,00 €	0,00 €	687,61 €
BRESSUIRE/Terves	1 026,27 €	342,00 €	0,00 €	1 368,27 €
BRESSUIRE/Saint Sauveur	1 040,09 €	1 156,00 €	0,00 €	2 196,09 €
MAULEON /La Chapelle Largeau	960,00 €	2 497,00 €	0,00 €	3 457,00 €
MAULEON/Moulins	620,00 €	2 325,00 €	0,00 €	2 945,00 €
MAULEON /Saint Aubin de Baubigné	980,00 €	2 602,00 €	0,00 €	3 582,00 €
MAULEON / Le Temple	540,20 €	3 508,41 €	0,00 €	4 048,61 €
La Petite Boissière	466,67 €	1 629,33 €	3 570,35 €	5 666,35 €
Le Pin	562,77 €	895,75 €	3 570,35 €	5 028,87 €
Combrand	933,33 €	2 008,00 €	4 233,12 €	7 174,45 €
La Forêt sur Sèvre	1 129,33 €	6 032,67 €	6 191,67 €	13 353,67 €
TOTAL	8 387,27 €	23 555,16 €	17 565,49 €	49 507,92 €

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) en date du 18 octobre 2023 annexé à la présente délibération ;**
- **approuver la révision des Attributions de Compensation telles que répertoriées dans le tableau annexé ;**
- **approuver la suppression du versement aux communes concernées à compter de 2024 des enveloppes bâtimentaires pour les bibliothèques qui ne sont plus d'intérêt communautaire ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **14 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **14 NOV. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



A blue circular official seal of the Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais is visible behind the signature. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS' around the perimeter. The signature 'Marolleau' is written in black ink over the seal.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18/10/23

18h00 _Amphithéâtre de Saint-Porchaire

Participants : Serge BOUJU, Joël BARRAUD, Jean-Marc BERNARD, Jean-Yves BILHEU, Gérard BONNIN, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Patrice GAUTHIER, Claudine GRELLIER, Bernadette FERRIERE, André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Vincent MAROT, Emmanuelle MENARD, François PAILLAT, Gilles PETRAUD, Chantal RAUTUREAU, Christine SOULARD, Dominique TRICOT, Marie-Claude VRIGNAULT, Mickaël MANCEAU, Frank DUFAURET, Floriane PETERSCHMITT,

Excusés : Fabrice ARNAUD, Sylvie BAZANTAY, Nicole COTILLON, Freddy ENOND, Karine GUIGNARD, Rodolphe ROUE, Danick TURPEAU, Nadège BELLOIN

Absents : Nathanaël DE FOMBELLE, Jean-Jacques GROLLEAU, François MARY, Jean-Claude METAIS, Gérard PIERRE, Anne-Marie POITOU, Nelly QUANTIN,

CR diffusion et suivi administratif : Frank DUFAURET - Nadège BELLOIN

I. FONCTIONNEMENT DES TRANSFERTS DE CHARGES

Il est rappelé le cadre des transferts de charges :

- Transferts de charges initiaux 2014
- Retour de l'enveloppe bâtimementaire en 2017
- Hypothèse de retour de transferts de charges en 2023

II. TRANSFERT DES BIBLIOTHEQUES

Le Président rappelle le contexte lié à la recomposition du maillage des bibliothèques. Il indique que la définition de l'intérêt communautaire aurait dû être statuée avant la CLECT, mais pour des contraintes de calendrier cette délibération ne sera finalement proposée que le 7 novembre.

La question de l'intérêt de la fermeture de certaines bibliothèques est soulevée par plusieurs élus, certains regrettent cette orientation qui d'après eux diminue l'offre de service en particulier pour les plus petites communes.

Le Président recentre les débats en rappelant que le réseau de bibliothèques concerne l'ensemble du territoire et est accessible à tous les habitants. Il rappelle aussi que cette question ne concerne pas directement la CLECT, puisque cette dernière émet uniquement un avis sur les montants retenus pour les transferts de charges.

Sur ce, la présentation est effectuée en deux temps.

Les élus débattent dans un premier temps du tableau d'évaluation des charges bâtimementaires.

Il est rappelé que seules les bibliothèques de Bressuire n'ont pas fait l'objet d'un transfert de charges en 2014, puisqu'elles étaient déjà communautaires (Cœur du Bocage). Seul un coût de renouvellement (= amortissement) a impacté les attributions de compensation.

Communes	Transfert de charges bâtimentaires (A)	Coût de renouvellement en investissement (B)	Achat livres / Animations (C)	TOTAL transfert de charges 2014 (D=A+B+C)	Moyenne des charges bâtimentaires 2020-2021-2022 (E)
BRESSUIRE/ Beaulieu sous Bressuire		128,61 €		128,61 €	559,00 €
BRESSUIRE/Terves		1 026,27 €		1 026,27 €	342,00 €
BRESSUIRE/Saint Sauveur de Givre en Mai		1 040,09 €		1 040,09 €	1 156,00 €
MAULEON /La Chapelle Largeau	2 518,77 €	960,00 €	1 963,00 €	5 441,77 €	2 497,00 €
MAULEON/Moulins	2 325,39 €	620,00 €	1 089,00 €	4 034,39 €	2 325,00 €
MAULEON /Saint Aubin de Baubigné	2 582,54 €	980,00 €	2 443,00 €	6 005,54 €	2 602,00 €
La Petite Boissière	1 892,33 €	466,67 €	1 108,00 €	3 467,00 €	1 629,33 €
Le Pin	895,75 €	562,77 €	1 415,00 €	2 873,52 €	895,75 €
Combrand	2 368,00 €	933,33 €	1 988,74 €	5 290,07 €	2 008,00 €
La Forêt sur Sèvre	6 334,67 €	1 129,33 €	950,00 €	8 414,00 €	6 032,67 €
TOTAL	18 917,45 €	7 847,07 €	10 956,74 €	37 721,26 €	20 046,75 €

Yves CHOUTEAU s'étonne que la bibliothèque du Temple ne soit pas intégrée à ce tableau.

Cette bibliothèque étant déjà fermée depuis plusieurs années, elle n'avait pas été traitée dans le cadre du nouveau maillage, néanmoins il est décidé de profiter de cette séance pour régulariser le transfert de charges suite au retour du bâtiment dans le giron communal.

Communes	Transfert de charges bâtimentaires (A)	Coût de renouvellement en investissement (B)	Achat livres / Animations (C)	TOTAL transfert de charges 2014 (D=A+B+C)	Moyenne des charges bâtimentaires 2020-2021-2022 (E)
MAULEON /Le Temple	2 853,41 €	540,20 €	655,00 €	4 048,61 €	2 853,00 €

Deux hypothèses de calcul sont proposées :

- Proposition 1 : coût de renouvellement transféré en 2014 + moyenne des charges 2020-2021-2022 pour toutes les bibliothèques sauf celles de Bressuire ou seul le coût de renouvellement est retourné à la commune.
- Proposition 2 : coût de renouvellement transféré en 2014 + moyenne des charges 2020-2021-2022 pour toutes les bibliothèques.

Le Président explique les deux hypothèses.

La première considère qu'il n'y a pas de retour de charges bâtementaires pour les bibliothèques de Bressuire considérant qu'il n'y a pas eu de transferts charges initiaux (bibliothèques qui ont toujours été communautaires).

La deuxième hypothèse considère un principe général où la CA2B doit restituer aux communes les moyens nécessaires pour que l'équipement/le service puisse continuer à fonctionner sans impacter le budget de la commune (principe retenu pour les précédents transferts de charges).

Communes	Montant à restituer aux communes	
	Proposition 1	Proposition 2
BRESSUIRE/ Beaulieu sous Bressuire	128,61 €	687,61 €
BRESSUIRE/Terves	1 026,27 €	1 368,27 €
BRESSUIRE/Saint Sauveur de Givre en Mai	1 040,09 €	2 196,09 €
MAULEON /La Chapelle Largeau	3 457,00 €	3 457,00 €
MAULEON/Moulins	2 945,00 €	2 945,00 €
MAULEON /Saint Aubin de Baubigné	3 582,00 €	3 582,00 €
MAULEON / Le Temple	3 393,20 €	3 393,20 €
La Petite Boissière	2 096,00 €	2 096,00 €
Le Pin	1 458,52 €	1 458,52 €
Combrand	2 941,33 €	2 941,33 €
La Forêt sur Sèvre	7 162,00 €	7 162,00 €
TOTAL	29 230,02 €	31 287,02 €

Le Président met au vote les deux propositions.

La proposition n°2 est retenue à l'unanimité.

Dans un second temps il est débattu de la question des charges de personnel.

Il est d'abord rappelé que la règle qui prévaut est celle de la neutralité des transferts de charges. En l'occurrence il ne devrait pas y avoir de retour des charges des personnels transférés en 2014, puisque la CA2B conservera les agents concernés malgré le nouveau maillage des bibliothèques.

Joël BARRAUD rappelle la demande qu'il avait faite en conférence des Maires et au travers d'un courrier. Il déplore en effet que la perte de l'attribution de compensation soit « ad vitam aeternam » pour sa commune alors que la bibliothèque de la Petite Boissière est susceptible de fermer. Il considère cette situation inéquitable vis-à-vis d'autres communes qui elles bénéficient du service communautaire sans avoir subi de transferts de charges

Il s'interroge également sur les montants présentés qui ne correspondent pas à ceux en sa possession (NDRL : après vérification et échanges avec Joël BARRAUD, les chiffres présentés en CLECT ont bien été confirmés).

Le Président entend cette remarque, mais rappelle une nouvelle fois le cadre de la neutralité des transferts de charges et insiste également sur la présence d'un service globalisé à l'échelle communautaire qui est accessible à tous les habitants du territoire.

Il explique qu'afin de prendre en compte la demande de Joël BARRAUD, trois hypothèses de retour des charges de personnel ont été établies. Ces hypothèses ne concernent pas les bibliothèques de Mauléon et Bressuire car les agents qui étaient basés dans les communes associées ont été réaffectés sur les médiathèques des communes centre.

Trois hypothèses de calcul sont proposées :

- Proposition 1 : retour des charges de personnel à l'équivalence de celles transférées en 2013
- Proposition 2 : retour des charges de personnel constatées en 2023
- Proposition 3 : application du principe de neutralité avec aucun retour de transferts de charges

Communes	Montant à restituer aux communes		
	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
BRESSUIRE/ Beaulieu sous Bressuire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BRESSUIRE/Terves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BRESSUIRE/Saint Sauveur de Givre en Mai	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MAULEON /La Chapelle Largeau	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MAULEON/Moulins	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MAULEON /Saint Aubin de Baubigné	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MAULEON / Le Temple	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La Petite Boissière	7 993,52 €	3 570,35 €	0,00 €
Le Pin	1 856,55 €	3 570,35 €	0,00 €
Combrand	8 126,04 €	4 233,12 €	0,00 €
La Forêt sur Sèvre	7 685,00 €	6 191,67 €	0,00 €
TOTAL	25 661,11 €	17 565,49 €	0,00 €

Considérant que la proposition n°1 ne correspondait pas à une hypothèse cohérente avec le cadre des retours de charges, le Président soumet au vote les propositions 2 et 3.

Résultat pour 21 votants sur 21 présents :

- Proposition 2 : 19 votes
- Proposition 3 : 2 votes

La proposition n°2 est donc retenue par la CLECT.

III. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée pour retenir un cabinet chargé d'élaborer le rapport quinquennal des transferts de charges. Il rappelle que la collectivité a intégré une option dans cette consultation pour une étude sur l'évolution de la composante fiscales des attributions de compensation.

4 cabinets ont répondu, les offres sont en cours d'analyse.

Monsieur le Président annonce que la prochaine séance de la CLECT se tiendra **le mercredi 15 novembre à 18h00.**

Fin de séance 19h30

	AC initiale	Transferts de charges bibliothèques	Total révisions	Nouvelle AC
L'ABSIE	141 366,44		0,00	141 366,44
ARGENTONNAY	-42 237,40		0,00	-42 237,40
BOISME	75 150,35		0,00	75 150,35
BRESSUIRE	3 310 893,01	4 251,97	4 251,97	3 315 144,98
BRETIGNOLLES	-34 943,32		0,00	-34 943,32
CERIZAY	1 958 651,00		0,00	1 958 651,00
CHANTELOUP	21 285,63		0,00	21 285,63
LA CHAPELLE ST LAURENT	222 648,05		0,00	222 648,05
CHICHE	229 030,97		0,00	229 030,97
CIRIERES	-22 910,51		0,00	-22 910,51
CLESSE	60 609,58		0,00	60 609,58
COMBRAND	31 902,30	7 174,45	7 174,45	39 076,75
COURLAY	241 755,80		0,00	241 755,80
FAYE L'ABBESSE	70 636,16		0,00	70 636,16
LA FORET SUR SEVRE	46 665,25	13 353,67	13 353,67	60 018,92
GEAY	-6 872,94		0,00	-6 872,94
GENNETON	-23 994,17		0,00	-23 994,17
LARGEASSE	165 586,17		0,00	165 586,17
MAULEON	211 086,19	13 377,20	13 377,20	224 463,39
MONCOUTANT SUR SEVRE	512 556,20		0,00	512 556,20
MONTRAVERS	-23 805,08		0,00	-23 805,08
NEUVY BOUIN	26 904,92		0,00	26 904,92
NUEIL LES AUBIERS	347 939,81		0,00	347 939,81
LA PETITE BOISSIERE	35 305,26	5 666,35	5 666,35	40 971,61
LE PIN	134 680,70	5 028,87	5 028,87	139 709,57
SAINT AMAND SUR SEVRE	58 401,55		0,00	58 401,55
SAINT ANDRE SUR SEVRE	-18 003,09		0,00	-18 003,09
SAINT AUBIN DU PLAIN	15 644,16		0,00	15 644,16
VOULMENTIN	-59 072,96		0,00	-59 072,96
SAINT MAURICE ETUSSON	-31 508,94		0,00	-31 508,94
SAINT PAUL EN GATINE	15 180,39		0,00	15 180,39
ST PIERRE DES ECHAUBROGNES	98 612,96		0,00	98 612,96
TRAYES	-3 244,49		0,00	-3 244,49
TOTAL	7 765 899,95	48 852,51	48 852,51	7 814 752,46